

LFP Proximité V

FIP éligible à la réduction
d'impôt sur le revenu*

Participez au développement des PME/PMI* des régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Picardie au travers d'un fonds d'investissement de proximité.

* En contrepartie d'une durée de blocage de 7 à 9 ans soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020 et d'un risque de perte en capital.

LFP Proximité V

Bénéficiez, en contrepartie d'une période de blocage de 7 à 9 ans et d'un risque de perte en capital, du potentiel de développement des PME/PMI dans un cadre fiscal avantageux ! LFP Proximité V est un fonds d'investissement de proximité qui investit à 60 % minimum de son actif dans des entreprises non cotées (dont 20 % au plus en petites sociétés cotées) présentes dans des régions dynamiques (Ile-de France, Nord-Pas-de Calais et Picardie) et 40 % au plus de son actif dans une poche diversifiée investie sur les marchés. LFP Proximité V est destiné aux particuliers qui souhaitent être accompagnés par des professionnels experts pour investir dans des sociétés françaises de proximité tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. Avec LFP Proximité V, réalisez une réduction d'impôt sur le revenu égale à 22 % des sommes investies (hors droit d'entrée) en contrepartie d'une durée de blocage de 7 ans minimum et jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard (en cas de prorogation sur décision de la société de gestion), et d'un risque de perte en capital.

La stratégie d'investissement

Depuis sa création, UFG-Siparex travaille aux côtés des dirigeants de petites entreprises en leur offrant un accompagnement privilégié qui s'inscrit dans la durée. Fort de cette expérience, le portefeuille de LFP Proximité V sera investi pour **60 % au moins dans des participations de PME/PMI** régionales principalement matures (chiffre d'affaires généralement compris entre 5 et 75 millions d'euros) sous la forme de capital développement et capital transmission (opération de rachat d'entreprises avec financement bancaire). Ces sociétés **opèrent dans tous les secteurs d'activités** et sont implantées dans les trois régions françaises limitrophes que sont **l'Ile-de-France, le Nord-Pas de Calais et la Picardie**. UFG-Siparex a choisi d'investir dans ces régions où le contexte économique est, selon son expertise, favorable au capital investissement et où l'équipe de gestion d'UFG-Siparex bénéficiera d'un flux d'affaires abondant et de qualité, grâce à l'implantation du Crédit Mutuel Nord Europe dans le Nord de la France.

Sur la poche PME/PMI, l'actif du fonds sera réparti comme suit :

- 40 % au plus de l'actif sera investi en sociétés matures (capital développement),
 - 20 % au moins de l'actif en sociétés de moins de 8 ans.
- L'exposition en sociétés cotées, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, n'excèdera pas 20 % de l'actif du Fonds.

Profitez de l'expertise d'UFG-Siparex

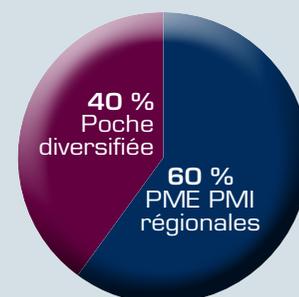
Imaginer, créer, développer, valoriser... tels sont les principes d'action d'UFG-Siparex ! UFG-Siparex est fondamentalement animé par une vision d'entrepreneur, dont les actions s'inscrivent dans la durée : l'équipe de gestionnaires s'engage très proactivement aux côtés des chefs d'entreprise afin d'accompagner l'accélération du développement et la création de valeur de leur entreprise.

Pour ce faire, au-delà de l'injection de capitaux, UFG-Siparex apporte sa vision stratégique, ses expertises et son réseau d'affaires, dans le cadre d'une véritable association intuitu personae et d'une implication réactive et constructive.

L'allocation d'actifs retenue pour LFP Proximité V repose sur l'alliance du potentiel de développement des PME/PMI de proximité et d'instruments financiers variés (OPCVM investis dans des sociétés cotées, produits de taux, etc.). Pour atteindre un objectif de rendement en contrepartie du risque pris et pour saisir les meilleures opportunités au sein de cet univers d'investissement, le portefeuille de LFP Proximité V investit non seulement dans 3 régions dynamiques mais aussi dans différents instruments financiers qui à leur tour investissent dans plusieurs cibles. Ainsi, **40 % maximum du fonds (poche diversifiée) est investi dans des fonds flexibles et d'actions**. Toutefois, ce fonds présente un risque de perte en capital.

LFP Proximité V, un produit complet qui permet à ses souscripteurs :

- de participer au développement des PME/PMI présentes dans 3 régions limitrophes : Ile-de France, Nord-Pas-de Calais et Picardie.
- de profiter des performances potentielles des fonds flexibles et d'actions gérés par La Française des Placements.



Le choix stratégique de 3 régions françaises dynamiques

Ces 3 régions représentent :

- 36 % du PIB français en 2009*,
- 56 % des dépôts de brevets en 2010**,
- et 29 % des créations d'entreprises en France en 2009***.



Sources : *INSEE, **INPI, *** CCI

Au 31 juillet 2011, la situation des FIP précédents, gérés par UFG-Siparex, relative au quota d'investissements éligibles est la suivante :

Année de création	Nom des fonds	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota
2007	Diadème Proximité I	70,30 %	31 décembre 2009
2008	Diadème Proximité II	64,59 %	31 décembre 2010
2008	Diadème Entreprises & Patrimoines	61,29 %	30 avril 2011
2009	Diadème Proximité III	61,60 %	31 juillet 2011
2010	Diadème Patrimoine Flexible	40,66 %	31 mars 2012
2010	Major Trends Proximité	10,15 %	30 septembre 2012

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum TTC	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,53 %	0,53 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement*	3,81 %*	1,24 %
Frais de constitution	0,13 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,19 %	0,00 %
Frais de gestion indirects**	0,60 %	0,00 %
Total	4,65 %	1,77 %

* Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds sont calculés sur la base d'une assiette de frais où 3,24 % du montant total des souscriptions est dédié aux frais récurrents de gestion et 0,57 % consacré aux autres frais de gestion.

** Conformément à l'arrêté du 1er août 2011, les frais de gestion indirects liés à l'investissement en OPCVM ou fonds d'investissement sont exclus du calcul du total TFAM maximums GD, G et D. Potentielle commission de rachat en cas de sortie anticipée.

Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (Carried Interest)	Abréviation ou formule de calcul	Valeur
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribué aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	Produits et Plus-Values Nets éventuels perçus par les parts CB / Total des Produits et Plus-Values Nets éventuels	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	Montant des souscriptions de parts B / Montant total des souscriptions dans le fonds	Au moins 0,25 %
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	Montant total distribué par le fonds / Montant total des souscriptions dans le fonds	100 %

Avertissement

“L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de sept ans prorogeable deux fois un an sur décision de la Société de Gestion, soit neuf ans maximum, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard (sauf en cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement).

Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique “profil de risques” du document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.”

Les risques associés à la souscription du FIP LFP Proximité V

- **Risque de perte en capital** : Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il existe un risque de perdre tout ou partie du capital initialement investi.
- **Risque lié au niveau élevé des frais** : en raison du niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé le Fonds, la rentabilité de l'investissement des souscripteurs suppose une performance élevée.
- Le non respect des quotas fiscaux entraînerait la requalification fiscale de l'investissement.

Sur la part de l'actif éligible au quota (60 % au moins) investie en petites et moyennes entreprises régionales, le Fonds supporte les principaux risques suivants :

- **Risque d'illiquidité (pour au moins 60 % de l'actif)** : le Fonds pourra investir dans des actifs non cotés qui, par définition, ne sont pas liquides. Ainsi, lorsque le Fonds décidera de céder ces actifs, les offres qui seront reçues pourront prendre en compte une décote d'illiquidité ou le Fonds supportera le risque de ne recevoir qu'une seule offre voire pas d'offre, ce qui pourra amener le Fonds à vendre des actifs à un prix décoté et inférieur à celui payé à l'achat ou à la souscription, ceci pouvant signifier une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque lié à l'estimation de la valeur des titres en portefeuille** : les participations font l'objet d'évaluations semestrielles destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille, sur la base de laquelle pourront être déterminées les valeurs liquidatives des parts selon leur catégorie. La Société de Gestion ne peut garantir que chaque participation de son portefeuille pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation, cette dernière pouvant être inférieure ou supérieure. Par ailleurs, la valeur liquidative est établie semestriellement, et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Le rachat peut donc s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- **Risque de valorisation des titres** : le Fonds a vocation à prendre des participations minoritaires dans des PME de proximité principalement non cotées. La valorisation des titres en portefeuille ne sera donc pas basée sur le cours référent d'un marché financier et pourrait ainsi ne pas refléter le prix finalement reçu en contrepartie d'une cession ultérieure
- **Risques liés aux obligations convertibles** : le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées comme des obligations convertibles qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.

- **Risque lié à la faible capitalisation boursière des sociétés cotées, pour une exposition maximale de 20 % de l'actif** : le Fonds pourra être investi sur les marchés des valeurs de petite capitalisation, sur lesquels le volume des transactions est réduit. Sur ces marchés, les mouvements des cours sont donc plus marqués et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.
- **Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles** : la performance à l'échéance du Fonds dépendra du succès des entreprises dans lesquelles le Fonds va investir. Une partie (20 % au moins de l'Actif) de ces investissements dans des PME de proximité sera réalisée dans des entreprises en amorçage ou de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures.

Sur la part de l'actif non éligible au quota (poche diversifiée de 40 % au plus), les risques associés pourront notamment être les suivants :

- **Risque crédits, pour une exposition maximale de 20 % de l'actif** : l'incapacité éventuelle d'une société de faire face à ses obligations financières peut entraîner une diminution de la valeur de ses titres, donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds. Ce risque sera d'autant plus important que le Fonds pourra investir jusqu'à 25 % de la poche investie en OPCVM obligataires (20 % au plus de l'actif du Fonds), soit jusqu'à 5 % de l'actif, dans des titres présentant des caractères spéculatifs.
- **Risque lié à une exposition maximale de 40% aux marchés d'actions cotées** : le Fonds investira dans un ou plusieurs OPCVM actions ou diversifiés ayant pour stratégie d'investir dans des titres de sociétés cotées sur les marchés règlementés ou organisés. Cette part de l'actif du Fonds sera donc soumise à la spéculation boursière et la baisse des marchés d'actions peut entraîner une diminution de la valeur liquidative des parts ou titres d'OPCVM actions ou diversifiés en portefeuille et donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de taux** : la variation du prix ou de la valorisation d'un actif peut résulter d'une variation des taux d'intérêts et donc une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Période de blocage : afin de bénéficier de l'avantage fiscal, l'investissement du souscripteur est bloqué jusqu'à la fin de la durée de vie du produit (7 ans, prorogeable 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion). L'argent est donc bloqué sur une période comprise entre 7 ans et 9 ans, sauf cas de déblocage anticipé, auquel cas l'investisseur doit payer une commission de rachat de 3% maximum.

Choisir LFP Proximité V, c'est bénéficier :

- de 22 % de réduction d'impôt sur le revenu en contrepartie d'un engagement de détention (les avoirs de l'investisseur seront bloqués jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tôt et jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard sur décision de la société de gestion),
- d'une exonération des produits et des plus-values potentielles de cession (hors prélèvements sociaux),
- d'un produit accessible dès 1 000 € (1 000 parts à 1 € chacune) hors droit d'entrée,
- de l'expertise d'une société de gestion spécialisée composée d'une équipe de 7 gestionnaires,
- d'une poche libre de 40 % donnant un accès à l'expertise de La Française des Placements dans la gestion de fonds et autres OPCVM,
- d'une sélection de sociétés matures au potentiel de rentabilité jugé attractif par les équipes d'UFG-Siparex (opérations de capital développement et de transmission),
- d'une diversification des risques grâce à l'association de supports peu corrélés entre eux.

Il est rappelé que l'investissement dans le Fonds présente un risque de perte en capital.

Comment souscrire ?

Montant de la part (hors droits d'entrée) : 1 €

Droits d'entrée : 5 % maximum

Souscription minimum : 1 000 €

Durée de blocage : 7 ans minimum, soit jusqu'au 31 décembre 2018 (pouvant aller jusqu'à 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020 maximum).

Société de Gestion : UFG-Siparex

Déléataires financiers : La Française des Placements et LFP Sarasin AM

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Commissaire aux comptes : Deloitte et Associés

Agréé le 13/09/2011 - ISIN : FR0011081777



Les avantages fiscaux de LFP Proximité V

En contrepartie d'une durée de blocage jusqu'à la fin de la durée de vie du produit (7 ans, prorogeable 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard), d'un risque de perte en capital et selon la fiscalité en vigueur, le souscripteur bénéficie :

- d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 22 % du montant investi (hors droits d'entrée). Cette souscription est plafonnée à 24 000 € pour un couple ou 12 000 € pour un célibataire, indépendamment de la tranche d'imposition,
- les produits et les plus-values potentielles réalisés sur les parts de LFP Proximité V seront exonérés d'impôts (hors prélèvements sociaux de la société de gestion) à l'issue d'une période de blocage d'au moins sept ans (voire 9 ans sur décision de la société de gestion).

Exemple : pour une souscription de 10 000 € au LFP Proximité V au plus tard le 31 décembre 2011, la réduction effective est de **2 200 €** (10 000 € X 22 %).

La Française AM, un groupe de gestion d'actifs multispécialiste

UFG-Siparex (société de gestion)

Filiale de La Française AM et du Groupe Siparex avec 300 millions d'euros d'encours dédiée au capital investissement, UFG-Siparex exerce son activité sur l'axe essentiel du capital développement. UFG-Siparex privilégie ainsi l'investissement dans des sociétés de croissance, matures, à la fois dans des domaines innovants et dans des métiers traditionnels. Avec une offre de FCPI et FIP, UFG-Siparex met à la disposition des particuliers son savoir-faire bâti par ses actionnaires auprès des investisseurs institutionnels depuis 1977.

LFP Proximité V est un Fonds Commun de Proximité régi par l'article L.214-31 du Code monétaire et financier et par ses textes d'application. LFP Proximité V a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 13/09/2011. La Française AM Partenaires est dûment mandatée par UFG-Siparex, 27 rue Marbeuf - 75008 Paris, à l'effet de procéder au démarchage relatif aux parts de LFP Proximité V.

Le DICI et le règlement de LFP Proximité V sont disponibles sur simple demande et téléchargeables sur le site www.lafrancaise-am.com

Groupe Siparex

Le Groupe Siparex, créé il y a 33 ans, est le spécialiste français indépendant du capital investissement dans les PME. Le Groupe affiche des capitaux sous gestion de plus d'1 Md€, répartis entre le "capital développement /transmission" sur le segment du mid market et le "capital proximité et innovation" qui finance les sociétés technologiques, innovantes et régionales de proximité. A cela s'ajoute une activité de conseil dans les pays émergents.

Siparex couvre l'ensemble de l'Hexagone dans une stratégie de proximité à partir de Paris, Lyon, Besançon, Lille, Nantes, Strasbourg et est également implanté à Madrid et Milan. Le Groupe compte environ 90 collaborateurs dont 55 professionnels de l'investissement.

La Française AM

Groupe de gestion d'actifs multi spécialiste, La Française AM est un gérant de convictions qui place l'intérêt et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations.

Par une approche de long terme et la combinaison de savoir-faire reconnus en gestion de valeurs mobilières comme en immobilier, La Française AM, offre des solutions d'investissement innovantes répondant aux attentes de ses clients, qu'ils soient institutionnels, réseaux bancaires, prescripteurs, particuliers, en France comme à l'international.

Acteur responsable, sa philosophie d'investissement est fondée sur la Gestion Dissymétrique™ et vise à intégrer les défis de demain pour forger ses convictions d'aujourd'hui.

Avec plus de 35 milliards d'euros d'actifs sous gestion, La Française AM, tout en bénéficiant d'une totale indépendance dans l'exercice de son métier, possède un actionariat original mixant un actionnaire bancaire de référence, le CMNE, aux côtés d'institutionnels et des dirigeants et salariés du groupe.

www.lafrancaise-am-partenaires.com

Vos contacts : La Française AM Partenaires - Agrément CECEI n°18673 X

173 boulevard Haussmann 75008 Paris France

Tél. +33 (0)1 44 56 10 00 - Fax +33 (0)1 44 56 11 00

www.lafrancaise-am-partenaires.com

Société de gestion : UFG-Siparex - Société par actions simplifiée au capital de 500 000 €

452 276 181 RCS PARIS - Agrément AMF : GP 04 032 du 27/04/2004